Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2026

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente ; M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN, F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA, C.CRINS, M.HUET, M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, M.LHOTE, J.LAMBERT, Conseillers communaux ;
J-Y.BROUET, Directeur général.

Renouvellement du Conseil de Participation de l'école Communale « Les Lys »

Projet de délibération

Vu le Règlement d'ordre intérieur du Conseil de Participation de l'Ecole communale « Les Lys » approuvé par le Conseil communal du 30 août 2022 et plus particulièrement son article 3 ;

Considérant que l'installation du Conseil communal issu des élections du 13 octobre 2024 a eu lieu le 2 décembre 2024 ;

Considérant que Madame Valérie BERTE, Conseillère communale, a démissionné de ses fonctions en date du 31 mars 2026 ;

Considérant que le secrétariat était assuré jusqu'à présent par Madame Laurence MARTIN appelée à exercer d'autres missions au sein de l'Administration communale ;

Considérant qu'il y a lieu de revoir la composition du Conseil de Participation en ce qui concerne sa représentation politique ;

Considérant qu'il y a également lieu de désigner une nouvelle personne pour assurer le secrétariat du Conseil de Participation ;

Vu l'engagement de Madame Vanessa MAYON en date du 1er juillet 2026 au sein du service enseignement ;

Sur proposition du Collège communal ;
Le Conseil communal, après en avoir délibéré,
Par ... voix pour, ... contre et ... abstention ;

APPROUVE

1/ La désignation de, Conseiller communal comme représentant du Conseil communal.
2/ La désignation de Madame Vanessa MAYON, membre du personnel communal comme Secrétaire.

FAIT EN SEANCE A HUIS CLOS DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

La Présidente,
(s)J.DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

La Bourgmestre,
J.DEVILLE